

Pantin, 5 décembre 2017

## **NON AU GEL DU SMIC !**

**Une nouvelle fois, en remettant son rapport annuel, le groupe d'experts chargé de plancher sur le SMIC conseille au gouvernement de ne pas octroyer de coup de pouce au salaire minimum.**

**Une nouvelle fois, la CFTC le regrette, mais comme il n'est pas dans les habitudes de la CFTC de s'opposer systématiquement et de tout contester, nous avançons quelques réflexions dont certaines apparaissent en annexe du rapport.**

### **Un groupe d'experts légitime ?**

Si la CFTC peut se réjouir de l'abandon des pistes menant à un SMIC différencié selon les régions ou selon l'âge du salarié car ces pistes auraient fait du SMIC un vecteur d'inégalités, elle tient toutefois à rappeler qu'elle s'est toujours opposée à l'existence de ce groupe d'experts, prétendument objectif, estimant que ses membres ne représentaient qu'un seul courant de pensée de la science économique, regrettant son absence de diversité et jugeant que le gouvernement dispose d'un nombre suffisant d'agents sur l'analyse desquels s'appuyer avant de prendre sa décision, sans faire appel à un comité Théodule. Ces rappels étant faits, la CFTC avance une piste de réforme de cette instance.

### **S'inspirer de l'exemple anglais**

Vingt ans après sa mise en place, l'expérience de la Low Pay Commission (LPC) britannique est une réussite. Créée pour introduire au Royaume-Uni un salaire minimum, la LPC rassemble en son sein trois personnalités indépendantes, trois personnalités proches des milieux patronaux et trois personnalités issues plutôt des milieux syndicaux.

Les préconisations de son premier rapport, remis en juin 1998, ont conduit à la définition précise du salaire national minimum britannique. Depuis son entrée en application, le 1er avril 1999, la LPC est chargée de conseiller le gouvernement à propos du salaire minimum et de formuler des recommandations sur son évolution.

Par ailleurs, la LPC est attachée à son indépendance tant par rapport au gouvernement que vis-à-vis de groupes de pressions.

C'est sur ces bases, déjà formulées en 2013 dans le cadre d'un groupe de travail, que **la CFTC propose de réformer les contours et les missions du groupe d'experts.**

### **Pour une augmentation du SMIC**

**Sur le fond, la CFTC ne saurait se contenter de l'augmentation légale du Smic (que dire d'un gel de celui-ci) et aurait souhaité un coup de pouce plus conséquent.** Notre analyse se fonde sur une étude publiée par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES). Cette étude qui s'appuie sur une enquête menée en 2014-2015 par l'Ires et le Credoc, révèle que, pour vivre décemment, un ménage composé d'une personne doit gagner 1 400 euros net par mois, et qu'un

ménage composé de deux adultes et deux enfants doit, lui, percevoir un revenu mensuel net de 3 300 euros. Soit des montants très supérieurs au Smic.

**Avec un Smic gelé, comment se loger décemment (en région parisienne notamment) ? manger sainement ? avoir des loisirs et partir en vacances ? Comment, encore, faire face à l'augmentation des tarifs réglementés (énergie, transports publics, tabac) et à la baisse de certaines aides ? L'équation semble difficilement tenable à l'épreuve du réel.**

**Pour la CFTC il est donc primordial de conserver les deux critères de la formule de calcul de revalorisations du SMIC.**

### **Pour un revenu digne**

La CFTC rappelle sa volonté de voir émerger *un revenu de dignité*. Reconnaître la valeur travail et reconnaître son prix, ce que saint Thomas d'Aquin dès le 13<sup>ème</sup> siècle appelait le juste salaire qui devait permettre aux travailleurs et à sa famille de vivre dignement et d'épargner.

Il est hors de question, pour nous, de mettre en péril nos entreprises : des entreprises prospères, ce sont des emplois et des revenus décents, une formation à la hauteur des enjeux économiques et sociaux, une protection sociale solide, etc.

### **En finir avec une idée reçue : NON, le SMIC n'est pas un frein à l'emploi !**

Dans son introduction, le rapport rappelle :

*« Deux objectifs ont guidé les travaux et les propositions du groupe d'experts : augmenter l'emploi et réduire le chômage, de façon durable et soutenable, et lutter efficacement contre la pauvreté, en particulier celle des enfants et des personnes les plus fragiles ».*

**La CFTC regrette cette tendance à l'amalgame, surtout si l'amalgame est le point de départ du rapport ! Le Smic a été créé dans les années 1950, non pas pour créer des emplois, mais pour une question de justice sociale. Rendons au Smic sa raison d'être et laissons les politiques de l'emploi créer des emplois. Cela passe avant tout par la possibilité pour les salariés à bas revenu d'accéder via la formation professionnelle, notamment, à des emplois plus qualifiés et donc, mieux rémunérés.**

**Enfin, il semble étrange, pour ne pas dire ubuesque, de penser que réduire les revenus des travailleurs les plus pauvres (et donc les plus fragiles) serait de nature à *lutter contre la pauvreté en particulier celle des enfants et des personnes fragiles*.**

**La CFTC espère donc que le gouvernement ne suivra pas les recommandations du groupe d'experts.**